Société SophroKhépri
Evelyne Revellat
188 Grande Rue Charles de Gaulle Nogent/Marne
Tél: 06 60 47 71 64
E-Mail evelyne.revellat@kheprisante.fr

Nogent sur Marne,
LE 18 décembre 2017

A l'attention de Mme Catherine VACHER (c.vacher@ville-nogentsurmarne.fr)

Objet : Autorisation préalable "Enseigne Khépri Santé"

Dossier Technique pose d'enseigne

SOMMAIRE :

- P 2-10 Formulaire cerfa 14798*01 complété P1 à 9
- P 11 AP1 plan de masse
- P 12 AP5, AP6 Mise en situation de l'enseigne et Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne
- P 13 Le visuel de l'enseigne seul
- P 14 AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions
- P 15 AP8: Dossier Technique de l'enseigne : (taille puissance lumineuse,...).

Je viendrai vous déposer la version imprimée de ce dossier en trois exemplaires.

Très cordialement
Evelyne Revellat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation ☐
de remplacement ☐
de modification ☐

cerfa N° 14798*01

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1er - art. L. 581-9 et L. 581-44 , R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception __/__/__

Dossier transmis à le __/__/__ ABF ☐ préfet de région ☐

Numéro d'autorisation AP - ____ - ____ - __ - _____

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.
Lorsque plusieurs dispositifs du même type sor t installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.
Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom Prénom

Vous êtes une personne morale :
Dénomination Centre de Santé KHEPRI SANTÉ Raison sociale : Société SOPHROKHEPRI
N° SIRET 81144541000012 Forme juridique SASU
Représentant de la personne morale Madame ☒ Monsieur ☐
Nom REVELLAT Prénom EVELYNE

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro 188 Extension Lieu-dit ou boite postale
Voie Grande rue Charles de Gaulle
Code postal 94130 Localité Nogent sur Marne
N° de téléphone 0660477164 N° de télécopie __ __ __ __ __
Adresse électronique evelyne.revellat@khepri sante.fr

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département 94130 Commune Nogent sur Marne
Adresse 188 Grande rue Charles de Gaulle

4. Enseignes

Situation de l'activité ~~RDC~~ ☐ Etage(s) n° 4

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐
Sur façade parallèle à la façade ☐ perpendiculaire à la façade ☒
Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐
Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles ☐ Bandeau support ☐ Enseigne double-face ☒
Autre (précisez) :

Enseigne lumineuse Oui ☒ Non ☐

Projection ou transparence ☒ Lettre découpées ☒ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) 20H00

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond bleu lettres blanc

Largeur 0,80 m Hauteur 0,72 m Epaisseur 15 cm Surface 0,57 m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 3,00 mètres Largeur de la rue 15,__ cm

Saillie sur la façade 00,85 mètres Largeur du trottoir 03,50 cm

4.2. Enseigne n°2

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐

Sur façade parallèle à la façade ☐ perpendiculaire à la façade ☐

Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐

Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles ☐ Bandeau support ☐ Enseigne double-face ☐

Précisez :

Enseigne lumineuse Oui ☐ Non ☐

Projection ou transparence ☐ Lettre découpées ☐ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur __,__ m Hauteur __,__ m Epaisseur __ cm Surface __,__ m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol __,__ mètres Saillie sur la façade __,__ cm

Largeur de la rue __,__ mètres Largeur du trottoir __,__ cm

4.3. Enseigne n°3

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐

Sur façade : parallèle à la façade ☐ perpendiculaire à la façade ☐

Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐

Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles ☐ Bandeau support ☐ Enseigne double-face ☐

Précisez :

Enseigne lumineuse Oui ☐ Non ☐

Projection ou transparence ☐ Lettre découpées ☐ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☒ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur __ __ , __ __m Hauteur __ __ , __ __m Epaisseur __ __ cm Surface __ __ , __ __m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol __ __ , __ __mètres Saillie sur la façade __ __ , __ __ cm

Largeur de la rue __ __ , __ __mètres Largeur du trottoir __ __ , __ __ cm

4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement

Enseigne sur toiture : Nombre Surface cumulée __ __ , __ __m²

Enseigne sur façade : Nombre Surface cumulée __ __ , __ __m²

Enseigne scellées au sol ou installées directement sur le sol (supérieures à 1m²) Nombre

4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)

Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement __ __ , __ __m²

Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement __ __ , __ __m²

Surface de la façade commerciale 01,06m²

4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui ☐ Non ☐

Zonage du règlement local de publicité

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui ☐ Non ☒

Durée d'installation

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui ☐ Non ☒

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui ☐ Non ☒

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

5.1. Localisation du dispositif ou du matériel

Propriété privée ☐ Domaine public ☒

Superficie du terrain *(hors domaine public)* __ __ __ __ , __ __ m² Référence cadastrale *(indicative)*

Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique __ __ __ __ , __ __ mètres

Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu __ __ __ __ , __ __ mètres

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)

Aux limites séparatives de propriété *(hors domaine public)* ___,___ mètres aux baies des immeubles situées sur des fonds voisins ___,___ mètres

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité *(indicatif)*

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport ☐ Emprise de gare ferroviaire ☐ Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP ☐

5.2. Nature du dispositif ou du matériel

Dispositifs muraux

Sur mur : Nombre 1 Format 72x80 cms

Sur clôture : Nombre Format

Sur palissade : Nombre Format

Autre *(précisez)* Nombre Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol Nombre Format

Nombre de faces : Simple-face ☐ Double-face ☒

Dispositifs sur toiture Nombre Format

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation 8 ANS (8 ans maximum)

Lettres découpées ☒ Autre (précisez) : ☐

Numérique ☐ A images animées ☐ A images fixes ☐ Vidéo ☐

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Luminance moyenne : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse : lm/W Consommation électrique *(dispositif numérique)* kWh

Extinction prévue : horaires 21H Consommation électrique *(dispositif numérique)*

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)

Dispositifs muraux

Sur mur : Nombre Format

Sur clôture : Nombre Format

Sur palissade : Nombre Format

Autre : *(précisez)* Nombre Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol Nombre Format

Dispositifs sur toiture Nombre Format

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce DP5 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins.

Abris : Nombre Colonnes porte-affiches : Nombre

Kiosques : Nombre Mâts porte-affiche : Nombre

Mobilier d'information : Nombre

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale ___,___ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	___,___ m²	Nombre		Cumul	___,___ m²
Surface	___,___ m²	Nombre		Cumul	___,___ m²
Surface	___,___ m²	Nombre		Cumul	___,___ m²
		Surface cumulée des dispositifs déclarés			___,___ m²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	___,___ m²	Nombre		Cumul	___,___ m²
Surface	___,___ m²	Nombre		Cumul	___,___ m²
Surface	___,___ m²	Nombre		Cumul	___,___ m²
		Surface cumulée des dispositifs déjà installés			___,___ m²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation (8 ans maximum)

Lettres découpées ❑ Autre (précisez) ❑

Numérique ❑ A images animées ❑ A images fixes ❑ Vidéo ❑

Luminance maximale	de jour	cd/m²	de nuit	cd/m²
Luminance moyenne	de jour	cd/m²	de nuit	cd/m²
Efficacité lumineuse		lm/W		

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)

Durée des travaux BBC rénovation ❑

Emplacement de l'échafaudage

Surface de la bâche ___,___m² Surface de la publicité : ___,___m²

Durée d'installation de la bâche (ne peut excéder l'utilisation effective des échafaudages pour les travaux)

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support

Surface de la bâche ___,___m²

Durée d'installation (8 ans maximum)

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée

Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif

Durée d'installation

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : Nogent Sur Marne Le, 7 12 2017

Signature du demandeur

SophroKhepri SAS
188 G^de rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil

Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux x services compétents pour l'instruction de votre demande.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'Environnement

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 3 dossiers.

1. Pieces Obligatoires pour toutes les demandes

Pièce		Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)	☐	3
AP2. Plan de masse coté (1)	☐	3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions	☒	(3)
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif	☐	3

(1) *cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public*
Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale et non le terrain.

2. Pieces supplementaires a joindre en fonction des dispositifs

Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser

AP5. Mise en situation de l'enseigne	☒	(3)
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne	☒	(3)
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement	☒	3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits	☐	3

Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicité lumineuse sur du mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité lumineuse sur du micro-affichage

AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif	☐	3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche	☐	3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement	☐	3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.	☐	3

Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche

AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé	☐	3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	☐	3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	☐	3

Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé	☐	3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	☐	3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	☐	3

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
de l'Environnement

Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 – DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

- **Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?**

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- Enseignes:
  - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Réglement Local de Publicité
  - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
  - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Enseignes à faisceau laser
- Enseignes temporaires :
  - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
  - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- Emplacement de bâches
- Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 – INFORMATIONS UTILES

- **Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable ?**

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispoitif ou le materiel

3 – MODALITES PRATIQUES

- **Comment constituer le dossier de demande d'autorisation?**

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.
Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

- **Où déposer le dossier?**

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de reception ou déposée contre recepissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité , ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

- **Quand sera donnée la réponse?**

Le délai d'instruction est de 2 mois.
A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

- **Adresse du portail Internet du ministère:**
  http://www.developpement-durable.gouv.fr

- **Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :**
  https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14798.do

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'Environnement

Récépissé de depôt d'une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.
Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.
Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

Cadre réservé à l'administration

Le(s) dispositif(s) ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation

Cachet de l'administration :

n° .....

déposée le : .....

par .....

est autorisé à défaut de réponse de l'administration deux mois après cette date.

Plan de masse

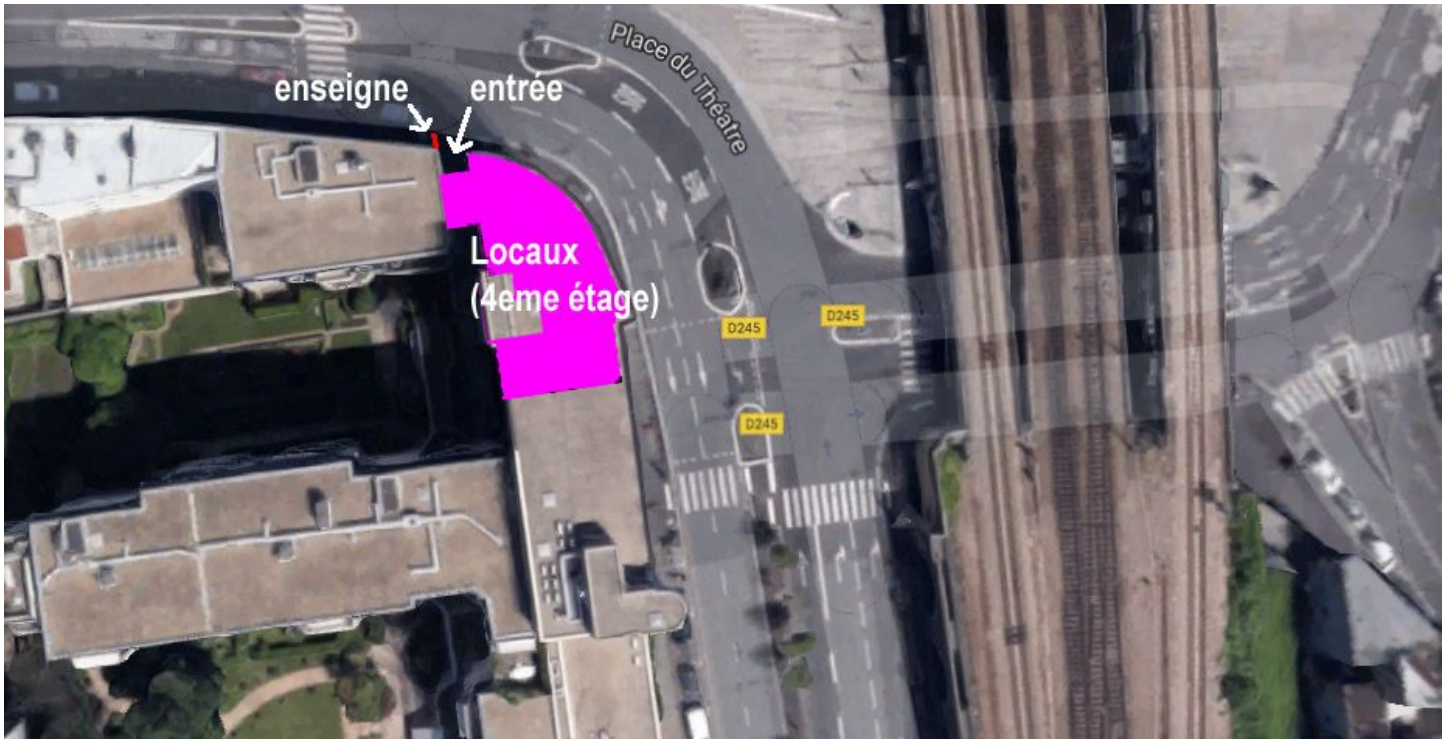

vue rue descendante (vers la gare) sans et avec enseigne:

vue rue montante (vers le centre ville) sans et avec enseigne:

Visuel de l’enseigne (identique sur les 2 faces)

AP7
DEtaille similaire à celle de nos 2 voisins Cabinet Dentaire au 188 BIS Gde Rue Charles de Gaulle
et Laboratoire d’analyse (186 Bis Gde Rue Charles de Gaulle

80cm
15cm
72cm
Centre de santé pluridisciplinaire
KhépriSanté
Equilibre, Santé et Qualité de Vie

Fiche Technique enseigne "DRAPEAU" Société SophroKhépri

Dimensions hors tout (cms) :	Larg. x Hauteur x Profondeur 80 X 72 X 15
Dimension affichage :	Larg. x Hauteur 74 X 68 sur les 2 faces
parement affichage ;	PVC Blanc Translucide
Fixation :	2 bras de fixation acier blanc (longueur réglable de 1 à 30 cms) Fixation au mur par 4 Vis expandables “Béton” diam 10 mm de
éclairage interne :	Interne 4 tubes néon 18 Watts 1300 lumens par tube soit 5200 Lumens
éclairage rayonné :	Fonction de l’opacité du logo et des pertes dans l’enseigne voir ci-dessous
pertes dans enseigne :	40% de lumière perdue dans l’enseigne 60% utile
pertes opacité PVC	20% (taux opacité PVC semi-transparent) 80% de transparence
Taux opacité du Logo :	93% (surface opaque/surface totale de l’affichage) soit 7% surf éclairante
Lumière émise sur une face :	(5200 x0,6 x 0,8 X 0,07) / 2 = 87 Lumens par Face visible
Traduction:	On verra l’éclairage de l’enseigne mais celle-ci n'illuminera pas le voisinage
Nuisance lumineuse :	Comparable à feu position arrière automobile (5 Watts)
Structure :	Aluminium peint Blanc, Fixation acier Peint Inoxidable
Alimentation électrique :	Monophasé, 220V + terre

Enseigne, vue interne	Enseigne vue externe 2 faces identiques